

bon ordre puisse être maintenu. Ainsi un criminel ne peut rendre grâces au juge qui le condamne aux travaux forcés pour cinq ans. Il n'aurait pas raison de le faire, et le juge ne le lui demande pas, car il n'a pas voulu lui donner une faveur.

Vous pensez, lorsque Notre-Seigneur vous punit de quelque manière, qu'Il veut réellement vous faire du mal, pour quelque sage fin de sa providence.

Vous regardez ce mal comme une punition de sa justice, ou fait pour un but qui ne vous concerne pas et alors il vous est aussi difficile de rendre grâces à Dieu pour ce mal que de dire que ce qui est noir est blanc.

Mais c'est justement en cela que vous faites erreur ; car il y a une grande différence entre les punitions de Dieu et celles des hommes. Si Notre-Seigneur vous envoie quelque malheur c'est principalement pour votre bien. Il a toujours votre bien en vue ; il n'est pas comme un juge humain. Il ne permettrait pas qu'un seul cheveu de votre tête fût touché, si ce n'est pas pour votre bien ; car il vous aime plus tendrement que votre meilleur ami ne peut vous aimer.

Alors, mes chers frères, le véritable devoir pour notre foi est non de croire que le mal est le bien, mais de croire que Dieu est bon et ne nous veut pas du mal et que lorsqu'Il nous donne ce qui nous semble un mal, ce n'est réellement qu'une bénédiction déguisée. Et il est évident que cela doit être ainsi, au lieu d'être contraire à la raison ; de plus c'est un devoir pour notre foi, et un devoir aisé, si nous essayons de l'accomplir. Essayez donc quand vous serez tentés de murmurer contre la Providence, et vous pourrez alors rendre grâces à Dieu pour toutes les choses, qu'elles vous semblent bonnes ou mauvaises.

Vous verrez qu'après tout c'est seulement pour de bonnes choses que l'Apôtre nous dit de rendre grâces à Dieu, car toutes les choses qu'Il vous envoie sont réellement bonnes.

CHRONIQUE DIOCESAINE

Selon le désir de Léon XIII, dans toutes les églises du diocèse ont été célébrées dimanche dernier, avec la plus grande solennité, des messes pour les défunts. Les exercices du chemin de la croix ont été faits dans la journée.

Rien d'aussi imposant que le spectacle qu'offrait dimanche le cimetière de la Côte-des-Neiges. Une foule énorme, — trente mille personnes selon, la *Gazette*, — s'y était rendue pour assister à la bénédiction de la grande croix et des statues qui surmontent la monumentale porte d'entrée, et aussi pour faire les exercices du chemin de la croix au calvaire du champ de repos. Et cette multitude pieusement recueillie, silencieuse et émue, montrait par son attitude combien la foi est vive dans notre ville et combien le culte des morts y est en honneur.